République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 novembre 2014

ASSURANCE STATUTAIRE

ADHÉSION À LA MISSION FACULTATIVE DE MISE EN PLACE ET DE SUIVI D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT (CDG 34).

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 novembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -

Procurations:

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur

Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés :

M. Jacky GALABRUN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Lucie TENA, Madame Béatrice WILLOQUAUX,

Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents:

M. René GOMEZ, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Jean-Claude CROS, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Christophe GAUX

Quorum: 25	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36	
			Contre 0	- 1
			Abstention 0	

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération en date du 10 février 2014 par laquelle la communauté de communes a demandé au CDG 34 de procéder pour son compte à un marché public pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, et ce, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à la mission facultative de mise en place et de suivi d'un contrat d'assurance statutaire par le CDG 34,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adhérer à la mission facultative de mise en place et de suivi du contrat d'assurance statutaire pour une durée de 4 ans à compter du ler janvier 2015.

La rémunération du CDG 34, au titre de la réalisation de la présente mission facultative est fixée annuellement à 0,10 % de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions en résultant.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1076 le Publication le		Le Président de la communauté de communes
Notification le		(Sally Sall
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE		
Gignac, le	ARRIVELE	Louis VILLARET
Identifiant de l'acte :	AMINITA	- Louis VILLE III.
Le Président de la communauté de communes 💳		3970
Signé : Louis VILLARET	4 000 201	O GIGNAC
	T DEG. ZOTT	
_	SOUS PRÉFECTU	IRE

DE LODEVE (34)